



Association des Paralysés de France

Reflexe-Handicap.org APF



Dossier de presse

## UNE CAMPAGNE POUR ENFIN VIVRE ENSEMBLE



Notre vie doit-elle  
se limiter aux places  
qui nous sont réservées ?



Association des Paralysés de France

AGISSONS POUR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS : APF - BP 30400 - 75626 PARIS CEDEX 13 - WWW.APF.ASSO.FR



Février/Mars 2011

## « Notre vie doit-elle se limiter aux places qui nous sont réservées ? » La nouvelle campagne institutionnelle de l'APF sur le département !



La délégation du Rhône investit l'espace public en déployant la campagne institutionnelle de l'Association des Paralysés de France (APF) sur le département à partir du 14 mars.

Avec cette campagne, l'association souhaite sensibiliser l'opinion publique à la question de la place des personnes en situation de handicap dans la société. Elle propose d'agir pour une société ouverte à tous et pour tous! Une société qui doit garantir un égal accès aux droits humains, permettre l'accessibilité universelle en combattant préjugés et discriminations.

« Notre vie doit-elle se limiter aux places qui nous sont réservées ? », c'est la question que pose l'APF pour interpeller le grand public sur la question de la place des personnes en situation de handicap dans notre société. Pour l'APF, cette campagne est une campagne citoyenne, de sensibilisation, visant à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun. Elle affirme la nécessité de construire un autre modèle de société, qui permette à chaque citoyen, en situation de handicap ou valide, de vivre comme il le souhaite.

Un plan média local permettra une diffusion de la campagne sur tous les types de supports. Dès le 14 mars, la campagne sera visible sur Lyon et son agglomération. Elle sera déclinée sur les TV et radios locales, en presse et en affichage de façon à toucher le plus grand nombre de personnes possible.

Une campagne de proximité sera relayée sur la chaîne TLM marquant ainsi le lancement de la campagne. Associations, entreprises, mairies, régies,... ont également choisi de s'engager avec l'APF en diffusant la campagne dans leurs supports.

La délégation du Rhône tient à remercier chaleureusement tous ces acteurs pour leur implication auprès des personnes en situation de handicap participant ainsi à leur intégration dans la société.

Le communiqué de presse	p.2
Le mot du Conseil Départemental	p.4
1. L'association des Paralysés de France	p.5
2. La campagne : l'enjeu d'une sensibilisation	p.6
3. Annexe : la délégation du Rhône : rôles et missions	p.11
4. Nos partenaires pour la campagne	p.17

*Visuels sur simple demande.*

**Contacts presse :**

Association des paralysés de France  
Marion Hercé, chargée de communication  
Tel. 04 72 43 01 01  
marion.herce@apf691.com



## Le mot du Conseil

Madame, Monsieur,

Parce qu'il est important d'être reconnu dans nos actions par le grand public pour promouvoir le réflexe handicap, le conseil départemental du Rhône espère votre soutien dans le lancement de sa campagne de communication : «Notre vie doit-elle se limiter aux places qui nous sont réservées ?»

L'APF, association militante, a pris l'habitude de s'adresser aux décideurs politiques pour défendre et faire entendre ses revendications.

Aujourd'hui, par un message fort qui serait repris largement dans la société civile, nous souhaitons aller vers tout un chacun.

Cette campagne de communication est primordiale pour créer la rencontre avec l'autre dans un souci d'information et de sensibilisation.

Merci de nous accompagner dans ce beau projet, l'image de l'APF doit pouvoir être partagée largement.

Christine Cornilliat,  
représentante départementale

L'APF est une association nationale reconnue, d'utilité publique, **de défense, de représentation et de promotion de la participation sociale des personnes en situation de handicap moteur et leur famille** afin de promouvoir l'être humain, dans toutes ses dimensions, au-delà du handicap ou de la maladie. Elle repose sur le principe de la citoyenneté des personnes en situation de handicap, qui doivent pouvoir choisir et maîtriser leur existence.

*Lutte contre les discriminations, défense des droits, actions de revendication, sensibilisation auprès des élus, entreprises, écoles et grand public, activités ludiques, aide au répit des aidants familiaux, écoute et conseils, école de la SEP, etc*

Elle a été créée en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints par la poliomyélite, et révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. Presque 80 ans plus tard, l'association poursuit toujours son combat pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et leur famille dans la société.

L'APF met en oeuvre et développe un projet associatif en constituant une interface originale entre les revendications sociales des personnes en situation de handicap et les acteurs de nos sociétés contemporaines : élus, pouvoirs publics, personnel médico-social et grand public.

A la fois gestionnaire d'établissements et mouvement de défense des droits des personnes handicapées et de leur famille, l'APF réunit plus de 32000 adhérents, 25000 bénévoles et 11000 salariés au niveau national.

## LE PROJET ASSOCIATIF ACTEUR ET CITOYEN

Le projet associatif donne le ton des projets de l'Association et de ses délégations départementales.  
Il réaffirme l'importance :

- D'œuvrer au changement du regard porté sur le handicap pour lutter contre toute forme de discriminations,
- De se mobiliser pour que soient respectés les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap,
- De s'appuyer sur une démarche participative pour développer les projets de l'association,
- De développer ses axes et stratégies de communication.



Le projet associatif se fonde sur nos valeurs et rythmera la vie de notre mouvement jusqu'en 2011. Le congrès de Bordeaux fixera début mai 2011 les orientations de années à venir. Une large consultation interne a été mise en place pour travailler sur les prochains axes stratégiques de l'association

# LA CAMPAGNE

L'Association des Paralysés de France a lancé en octobre dernier une campagne de communication institutionnelle nationale pour sensibiliser le grand public à la place des personnes en situation de handicap dans la société. La délégation du Rhône a pour mission de la décliner sur le département à partir de début mars. Décryptage ...

## UNE INITIATIVE ORIGINALE DANS LE RHONE

Déclinée sur le **Rhône** à partir du mois de **Mars 2011**, cette campagne de sensibilisation invite tous les rhodaniens à une réflexion sur la place de personnes en situation de handicap dans la société et les engage dans la lutte contre les discriminations.

Beaucoup expriment leurs préoccupations et s'interrogent sur le handicap, il était essentiel que l'association s'adresse de manière privilégiée à ce public.

**Après 10 ans d'absence sur l'espace public**, l'association avec cette campagne propose à chacun de contribuer à faire avancer le combat du vivre ensemble, d'une **société ouverte à tous et pour tous**. Une société qui doit garantir un égal accès aux droits humains, permettre l'accessibilité universelle en combattant préjugés et discriminations en permettant à chaque citoyen, en situation de handicap ou valide, de vivre comme il le souhaite.

Avec une multitude d'**acteurs partenaires** de l'opération (entreprises, établissements scolaires, MJC, centres sociaux, mairies, ...), elle sensibilise à la réalité du handicap en le rendant visible.

En s'appuyant sur le projet associatif Acteur et Citoyen, les partenaires réaffirment ainsi leur engagement et leur politique handicap.

Notre vie doit-elle se limiter aux places qui nous sont réservées ?



## DES CONSTATS INITIAUX LE REGARD DES AUTRES

La vie d'une personne handicapée, en fonction de son âge, de son sexe, de son métier, de son environnement et de bien d'autres facteurs est successivement confrontée à de multiples problèmes.

Les personnes en situation de handicap demandent l'égalité des chances pour vivre pleinement leur vie ; elles réclament les moyens de réaliser leurs projets comme tout citoyen, dans un environnement qui n'est pas pensé pour eux. **Mais elles souhaitent surtout que la société change le regard qu'elle porte sur eux.** Bouger, apprendre, faire du sport, travailler, se cultiver ou se distraire sont autant d'actions qui doivent devenir possibles

Le positionnement initial de l'opération correspond donc à la nécessité de **décrire la « différence »** entre personnes en situation de handicap et personnes valides dans leur mode de vie et leur quotidienneté pour « sortir » du quotidien du handicap et pour aller vers un quotidien de personne.

«**Les places réservées** », discrimination positive, ont parfois tendance à stigmatiser et renvoient directement les personnes à leur handicap : « Une sorte d'étiquette impossible à oublier ».

C'est pourquoi l'association avec cette campagne a souhaité dépasser la sémantique du handicap : « *Ce qui empêche quelqu'un ou quelque chose de développer, d'exprimer au mieux toutes ses possibilités ou d'agir en toute liberté.* » CNRTL

**Donner du sens à l'opération** en s'appuyant sur les situations de vie quotidienne pour faciliter la prise de conscience et l'évolution des mentalités, **outrepasser les « barrières »** du handicap pour vivre pleinement sa citoyenneté, et agir en toute liberté, voilà nos enjeux !

Le grand public peut avoir le sentiment que le handicap est une affaire publique (loi 2005 et ses décrets d'application). Faire prendre conscience que **nous avons tous un rôle d'intégration** au titre de l'exercice de la citoyenneté et du respect d'autrui constitue le premier pas vers une évolution des mentalités et à la prise de conscience de l'importance du combat de la non-discrimination.

La réflexion autour de la question de la place de la personne en situation de handicap dans la cité est fortement corrélée à la notion d'**accessibilité** au sens large du terme : la prise en compte du handicap au quotidien par tous pour que chacun puisse vivre pleinement sa **citoyenneté** partout : « sans se limiter aux places réservées »

### COMMENT est-elle née ?

PAR YANN BEAUSON,  
DIRECTEUR DE LA  
COMMUNICATION  
ET DU DÉVELOP-  
PEMENT DES RES-  
SOURCES APF



« Un groupe de travail interne composé de tous les acteurs de l'association a travaillé pendant plusieurs mois à sa conception : définition des objectifs, choix du message, établissement du calendrier... »

## DES CONSTATS INITIAUX LA DISCRIMINATION

### La discrimination au quotidien

Parce que le handicap fait peur, alimente les tabous, les personnes en situation de handicap sont victimes quotidiennement de discrimination : discrimination active (refus d'accès à un prêt, à un emploi, ...) ou passive (regards ou comportements désobligeants). Le constat est sévère :

- **Le handicap : une des principales causes de discrimination en France<sup>1</sup>**

Le handicap arrive en tête des citations (66% des Français) des causes les plus importantes de discrimination en France, à égalité avec l'origine ethnique.

- **« La personne en situation de handicap : infantilisée voire inexistante**

Près de la moitié des Français s'adresseraient plutôt à l'accompagnateur de la personne en situation de handicap qu'à cette dernière si ces deux personnes génaient leur passage. La personne est infantilisée voire inexistante.

- **La discrimination vue par les personnes en situation de handicap**

« Le refus d'accès à un prêt bancaire ou à une assurance : en tête des discriminations subies Le refus d'accès à un prêt bancaire ou à une assurance arrive en tête des citations avec respectivement 45% et 42% de citations. Une situation souvent méconnue du grand public, surprenante par l'absence de raisons légitimes pouvant justifier un tel refus, le handicap n'étant pas une maladie.

### La discrimination en paroles<sup>2</sup>

#### **« Vous avez vu l'image que vous renvoyez au client? »**

Voilà ce que j'ai entendu, quand, après avoir prêté le serment d'avocat, j'ai cherché un cabinet pour m'accueillir. J'ai vraiment tout entendu. Une fois, on m'a même dit: « Venez à Bobigny, là-bas, on est des rouges, alors on accueille tout le monde, même les handicapés ! » - Delphine Lassailly, 28 ans, Paris

#### **« C'est un foyer qu'il vous faut »**

En 1985, je suis allé dans un OPHLM pour faire une demande de logement. Je suis tombé sur un employé qui m'a rétorqué : « Mais monsieur, vous êtes handicapé, c'est un foyer pour handicapés qu'il vous faut ! » Pour lui, une personne handicapée n'était pas suffisamment autonome pour vivre seule. Il m'aurait expliqué que son parc de logements n'était pas accessible ou adapté, d'accord, j'aurais compris. Mais de là à me dire que je ne pouvais vivre qu'en foyer. » - Rémy, 47 ans, Le Havre

#### **Une place pour deux**

Nous voyageons beaucoup et nous louons souvent des gîtes ruraux. Eh bien, la plupart du temps, lorsque vous louez une chambre pour une personne handicapée, c'est un lit à une place. L'idée que cette personne pourrait être en couple n'effleure même pas les esprits ! C'est dire à quel point la question de l'amour et du couple chez les personnes handicapées est taboue en France. Parfois, lorsque nous sommes tous les deux, les gens regardent Nadine, puis mon fauteuil et me demandent : « C'est votre tierce personne ? » « Non, c'est ma femme ! » - Nadine, 45 ans, et Christian, 43 ans, Toulouse

1 - Chiffres issus de deux sondages IFOP réalisés pour l'APF en mai 2005 auprès des Français et des personnes en situation de handicap

2 Témoignages extraits du livre « Handicap : silence on discrimine », d'Anne Kerloc'h, paru au Cherche-Midi éditeur

## UN MESSAGE MILITANT

Cette campagne vise donc à sensibiliser l'opinion publique durablement en **rendant visible le handicap**.

La notion d'accessibilité universelle est donc au centre de la campagne. Le but est d'amener les personnes handicapées à avoir un quotidien identique à celui des personnes valides en termes d'**accessibilité et de regard**.

Cette campagne est donc principalement axée sur la thématique de l'accessibilité des personnes, mais tend aussi à développer la notoriété de l'APF et son image d'association militante. Elle vise un public large, pour que, à terme, le handicap ne soit plus un motif de **discrimination**. Un travail sur le regard et sur la réflexion vis-à-vis du handicap est donc essentiel.

## UNE PLACE DE PARKING ?



Extrait d'un article du magazine Faire Face de Nov. 2010.

Une **place de stationnement** libre, le rêve, surtout lorsqu'elle est réservée aux personnes handicapées. Seulement voilà, l'emplacement de parking adapté qui trône sur les affiches de la nouvelle campagne institutionnelle de l'APF ne semble pas faire l'affaire. En effet en bas de l'affiche, en état de révolte, le **personnage du pictogramme «handicapé»** s'anime et frappe fermement sur le cadre pour en sortir. En écho, le slogan interpelle sans détour l'observateur : « **Notre vie doit-elle se limiter aux places qui nous sont réservées ?** »

Un ton implacable pour la nouvelle campagne institutionnelle qui dénonce le peu de marge de manoeuvre et la situation absurde dans laquelle bien des personnes handicapées se retrouvent à cause d'une société qui a encore trop tendance à le soublier ou les cloisonner. Personne n'aime être mis dans une case à part ...

## QUELS OUTILS SUR LE RHONE ?

La délégation a souhaité profiter de la **semaine nationale des personnes handicapées physiques** pour lancer la campagne. Dès début mars, la campagne se déclinera en TV, en presse, en affichage et sur Internet.

La nécessité de modifier progressivement les mentalités et les comportements du public implique une communication dense et durable dans le temps.

La délégation Rhône de l'APF vous présentera à partir de Mars des **clips vidéo** sur TLM pour sensibiliser à la place de la personne en situation de handicap dans la cité.

Ces 5 clips d'une minute scénarisent quelques unes des revendications de l'association : la lutte contre les préjugés, l'accessibilité physique (commerces, TC, cadre bâti, ....), l'insertion professionnelle des personnels handicapés, les ressources financières, l'accès à la culture.

Ces programmes mettent en scène des adhérents de la délégation du Rhône dans des situations de vie quotidienne : une réunion de travail, une promenade sur la place Bellecour... Les témoignages répétés de ces hommes et de ces femmes **acteurs de leur propre vie** doivent rappeler au public que l'exercice de la citoyenneté des personnes est essentiel pour vivre ensemble et trouver sa place dans la cité.

## A partir de Mars, vous pourrez :



Voir des **spots vidéo** sur TLM



Lire des **articles** sur votre délégation dans les journaux locaux,



Entendre des spots sur nos **radios** lyonnaises,

Voir l'affiche dans les commerces, les écoles, les MJC, les centres sociaux, les entreprises, à la mairie de votre ville ou arrondissement ...ou encore quand vous prendrez le **Métro** !

## ANNEXES

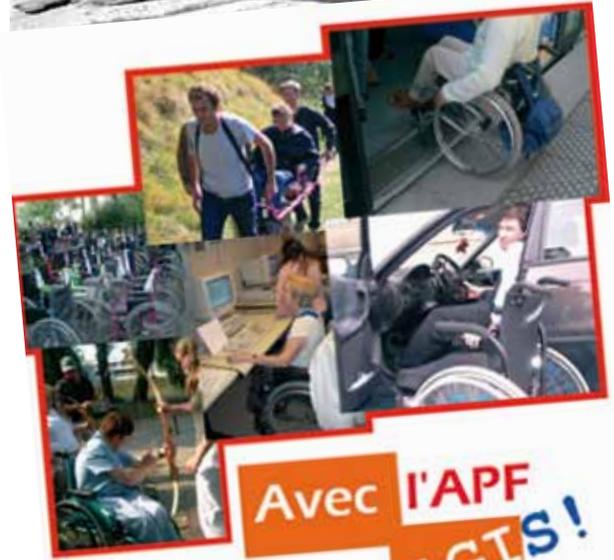
**La délégation du Rhône**, contrairement à un établissement médico-social, n'a pas vocation à prendre en charge institutionnellement les personnes en situation de handicap moteur. Elle est le pivot de la vie associative : par son équipe pluridisciplinaire composée d'adhérents, bénévoles et salariés, la délégation œuvre à l'insertion de la personne en situation de handicap par la défense de ses droits.

La délégation est chargée de **coordonner, d'animer** et de travailler conjointement avec les adhérents et bénévoles. Elle s'attache à promouvoir la place de la personne en situation de handicap par une recherche de partenariats avec une multitude d'acteurs dont les entreprises, collectivités territoriales, écoles et associations.

La délégation n'intervient pas uniquement sur son lieu d'implantation [Villeurbanne] mais couvre également tout le département du Rhône par ses antennes locales : les relais. Un ou plusieurs référents adhérents font vivre notre association en siégeant dans des commissions locales, en relayant des actions ressources ou en organisant des loisirs.

Afin que la personne handicapée moteur acquière la plus grande autonomie possible, la délégation développe une **vie associative dynamique articulée autour de la défense des droits par la représentation politique locale et régionale, la sensibilisation, le soutien et le conseil juridique, l'expérimentation de nouveaux services comme le répit des aidants familiaux ou la constitution d'un réseau de solidarité, les espaces et temps de paroles, et l'animation.**

Chaque usager devient force de proposition dans un projet commun, donc citoyen à part entière et acteur de sa propre vie.



Avec l'APF  
J'AGIS!



# LA DELEGATION

## LES PRINCIPALES ACTIVITES

### La revendication : sur tous les fronts !

Depuis 2005, les personnes handicapées participent directement à la représentation politique et sont présentes dans des instances clés comme la commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Une véritable démocratie participative s'est mise en place sur le territoire national, plus de 1000 élus relaient la stratégie politique du Conseil d'Administration national au sein de conseils départementaux. La délégation, en lien avec le conseil départemental, s'attache à développer des événements autour du projet associatif de l'association afin de sensibiliser le grand public et les élus.

L'APF existe avant tout pour défendre les droits des personnes en situation de handicap. Les revendications sont définies et défendues en premier lieu par les adhérents, des personnes en situations de handicap élues au sein d'une commission.

Toutes les revendications partent de ce postulat : la société doit prendre en compte toutes les situations de handicap, dans le cadre d'une politique transversale (c'est-à-dire dans tous les domaines), de non-discrimination et de solidarité nationale. L'accès à tous les droits fondamentaux (le droit à l'éducation, au travail, à un revenu d'existence, à la santé, à circuler librement, au respect de l'intimité, etc.) doit donc être garanti aux personnes en situation de handicap comme à tout un chacun.

Etre citoyen, c'est pouvoir participer à la vie de la cité. Encore faut-il que celle-ci soit accessible.

L'APF demande le respect de la loi du 11 février 2005 qui prévoit une accessibilité universelle au plus tard en 2015.

L'APF revendique la mise en place d'une programmation annuelle de cette mise en accessibilité avec des actions comme le baromètre d'accessibilité qui existe maintenant depuis deux ans et qui classe les villes selon leurs efforts en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Une manière de veiller à l'état d'avancement de ce chantier essentiel pour qu'il soit réellement effectif. Pour l'APF, l'accessibilité de tous les lieux, ainsi que des transports, participe au principe de non-discrimination.

### La sensibilisation

La délégation du Rhône, dans le cadre de son projet associatif "acteurs et citoyens", sensibilise depuis longtemps à l'extérieur auprès de différentes cibles :

- Auprès de partenaires publics et privés variés : collectivités locales, entreprises, administrations
- Dans le milieu scolaire : primaires, collèges, lycées, universités, notamment dans le cadre du programme HandiManagement,
- Auprès du grand public pour une accessibilité universelle (ressources, logement, emploi, formation, culture, loisirs, sport...),
- Auprès des élus : par sa présence au sein des commissions communales et intercommunales d'accessibilité.

Depuis plusieurs années un groupe d'adhérents en situation de handicap apportent donc son témoignage dans les écoles de l'agglomération lyonnaise et propose des sensibilisations adaptées à différents publics.



Ces sensibilisations sont aussi l'occasion de créer un dialogue entre personnes valides et personnes en situation de handicap, sur ce sujet souvent passé sous silence : Que veut dire « être une personne handicapée »?, d'où vient le handicap?, pourquoi est-on handicapé?, quelles sont les différentes formes de handicap?, comment vit-on à l'école, à la maison, en vacances avec un handicap?

La délégation s'oriente de plus en plus vers la sensibilisation en entreprise. L'image de l'association est ainsi valorisée. La sensibilisation touche davantage de personnes, des dons sont perçus pour notre travail de qualité.

En effet, les entreprises sont confrontées de plus en plus à la problématique du handicap. La loi du 11 février 2005 renforce leurs obligations dans ce domaine. Pour que celles-ci ne soient pas vécues comme une contrainte, la délégation du Rhône propose son accompagnement dans divers domaines pour une meilleure intégration des personnes handicapées.

## **Le soutien social : favoriser les activités de loisir à l'extérieur pour insérer les personnes handicapées dans leur vie de quartier.**

Cet accompagnement a pour but d'intégrer ou de réintégrer les personnes en situation de handicap dans la société et plus précisément dans la vie de leur quartier ou de leur ville. Des bénévoles de l'APF aident les personnes en situation de handicap à intégrer une association totalement détachée de l'APF pour pratiquer un loisir (par exemple prendre des cours de yoga ou de langues étrangères...). Cette initiative, par l'intégration dans une vie socioculturelle, participe également au combat du changement de regard et de l'exercice de la citoyenneté.

## **L'expérimentation de nouvelles formes de services**

Depuis 2005, les délégations départementales ne possèdent plus de travailleurs sociaux en leur sein pour accompagner les différentes personnes handicapées dans leurs démarches. L'APF nationale a fait le choix, avec la mise en place des MDPH, de laisser naturellement ces missions aux pouvoirs publics pour une prise de conscience collective du handicap. Il est cependant impossible d'ignorer, les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées et leur entourage. Face à ce constat, l'association a choisi l'expérimentation de services.

Deux principaux services sont nés dernièrement à la délégation de cette volonté de soutien aux personnes en situation de handicap et leur famille.

- Le service de répit aux aidants familiaux, les « Fenottes »: octroi d'heures de répit, soutien psychologique, formations
- La création d'un réseau social de solidarité : Résol'handicap. : soutien des personnes handicapées isolées.

Qu'il s'agisse d'aidants familiaux ou de personnes en situation de handicap, ces services par le soutien qu'ils apportent ont pour vocation première de lutter contre l'isolement et l'épuisement moral.

## **Activités de loisirs et d'animation**

La délégation propose des activités hebdomadaires dans ses locaux (jeux de société, informatique, échec, activités manuelles). A ces activités régulières viennent s'ajouter des sorties animations spectacles, pique-niques, soirées thématiques coordonnées par un animateur vie associative et 2 adjoints en situation de handicap. Le but n'est pas de substituer à une MJC mais de travailler en lien avec les personnes handicapées pour qu'elles soient actrices de leurs loisirs en participation à leur élaboration. Des partenariats sont amorcés avec différentes associations de loisirs pour insérer la personne handicapée dans son milieu de vie et ne pas rester dans un milieu sécurisé et clos.

### RESOL'HANDICAP



En ce début d'année 2011, la délégation du Rhône de l'APF s'est engagé dans un nouveau projet : la **création d'un réseau de solidarité afin de soutenir les personnes en situation de handicap isolées et leur famille.**

Ce projet part d'un constat : nombre de personnes en situation de handicap restent encore éloignées des accompagnements institutionnels et associatifs déjà en place, elles ne peuvent alors bénéficier des informations et des soutiens nécessaires pour participer à la vie sociale et pour accéder aux ressources de leur territoire. De plus, depuis la loi de 2005 et des avancées appréciables, ces personnes ont de nouveaux droits cependant elles n'en ont pas connaissance.

Avec Resol'handicap, la délégation souhaite organiser une **solidarité de proximité**, personnalisée, volontaire et gratuite.

Les personnes en situation de handicap, les parents d'enfants handicapés pourront faire appel à ce réseau. En pratique, la délégation leur proposera une rencontre pour parler avec elles des personnes et des structures avec lesquelles elles sont déjà en lien. Puis elle pourra envisager avec elles de nouvelles mises en relation répondant à leurs attentes (par exemple participer à une activité dans une structure proche de leur domicile, se créer de nouveaux contacts dans leur immeuble, dans leur quartier). L'association souhaite ainsi favoriser une vie sociale plus enrichissante. Elle évoquera aussi les soutiens souhaités dans les relations aux administrations afin que les personnes soient bien reconnues dans l'ensemble de leurs droits (exemple du soutien à la rédaction du projet de vie).

La délégation a pris des contacts avec plusieurs associations déjà engagées dans cette dynamique de solidarités de proximité : « Voisins solidaires », « Solidarités nouvelles face au chômage », ... Elle est également entrée en relation avec des centres sociaux, des maisons de service public, des conseils de quartier en partenariat avec les villes de **Villeurbanne et de Lyon 3**. Ce projet va être mis en oeuvre dans un 1er temps sur ces deux territoires avant d'être généralisé dans le Rhône en fonction des moyens disponibles.

En bref, la délégation souhaite créer des liens entre **différents réseaux existants** dans différents domaines pour que chacun et chacune puisse en avoir connaissance, s'y intégrer et même apporter sa pierre à l'édifice.

## CULTURE ET HANDICAP

Le **constat** est clair : les dispositifs existants, culture et handicap, se tournent essentiellement vers l'accueil des publics en situation de handicap lors d'un événement culturel. Les enjeux de la démocratisation culturelle d'une part, ainsi que la loi de 2005 portant sur l'accessibilité au cadre bâti ont permis nombre d'investissements sur l'accueil physique de la personne en situation de handicap dans un équipement culturel.

Il est entendu ainsi d'optimiser les **conditions d'accessibilité aux représentations artistiques** pour les personnes en situation de handicap en sensibilisant le personnel (sensibilisation et formation par des associations), en mettant à disposition un matériel adapté (prêt de fauteuils), en rénovant les toilettes pour les rendre adaptées, en rédigeant le programme de la saison en braille, etc.

Très peu de dispositif culture et handicap propose la **valorisation de la création artistique** de personnes en situation de handicap, alors qu'elle est à la fois singulière et plurielle.

Dans une volonté d'inclusion de la personne au sein des dynamiques socioculturelles de sa ville et de sa région, en constatant la richesse des créations d'ici et là, en accueillant nombre d'artistes professionnels en demande de partage auprès des personnes en situation de handicap, il est apparu évident de développer ce potentiel de création en délégation.

Développer la création artistique de personnes en situation de handicap en confrontant leurs potentiels avec le travail de recherche d'un artiste

Valoriser la mixité des personnes valides et en situation de handicap, dans la conduite de projet, ici à vocation artistique et culturelle, (inclusion de la personne handicapée au sein des dynamiques socioculturelles)

Promouvoir la production artistique des ateliers menés par des professionnels et adhérents afin de sensibiliser le grand public à la question du handicap



**Optimiser la création artistique des personnes en situation de handicap et favoriser la diffusion des créations en s'insérant dans un dispositif territorial Culture et Handicap.**

# LA DELEGATION

## LES DIFFICULTES D'ELOCUTION

Le **Groupe d'Initiative Local sur les Difficultés d'Elocution et de Communication** est né en octobre 2010.



Il a pour objectif de réaliser des actions de sensibilisation et de revendication pour permettre aux personnes rencontrant des difficultés d'élocution et de communication de pouvoir assumer une citoyenneté pleine et entière, notamment par la **reconnaissance des modes de communication améliorés et alternatifs** et la lutte contre l'analphabétisme.

Il s'appuie sur les travaux d'un groupe de résidents du foyer de l'Étincelle – « Discussion, adaptation » - qui a développé plusieurs supports (panneaux exposables, powerpoints), sur un projet d'animation en délégation intitulé « Avec ou sans mots, communiquons ensemble » et sur le plaidoyer développé par M. Willy ROUGIER sur la lutte contre l'analphabétisme.

### Les objectifs spécifiques

- Obtenir une meilleure reconnaissance juridique et une meilleure représentation des personnes en situation de handicap présentant des difficultés d'élocution et de communication
- Améliorer les connaissances des acteurs des structures APF sur les difficultés d'élocution et de communication, et sur les méthodes de communication améliorée et alternative
- Renforcer nos réseaux associatifs et d'experts sur ces questions

### Actions

- La réalisation d'un court-métrage pour souhaiter une bonne et heureuse année 2011 aux élus et au grand public
- La réalisation d'une étude sur les lacunes juridiques représentant un frein à un accès plein et entier aux droits pour les personnes en difficulté d'élocution ou de communication
- Elaborer des stratégies et des outils de sensibilisation et de formation interne aux salariés et bénévoles

Le groupe s'est d'ailleurs donné pour objectif principal de permettre aux personnes rencontrant des difficultés d'élocution et de communication de pouvoir assumer une citoyenneté pleine et entière. Notamment, il s'attache à faire reconnaître les modes de communications améliorés et alternatifs, ainsi que la lutte contre l'analphabétisme.

# PARTENAIRES

Pour valoriser, communiquer et diffuser de manière optimale le message de cette campagne, des entreprises, des institutions, des collectivités, des MJC, des centres sociaux, des établissements scolaires,.... deviennent partenaires. Réunissant leurs compétences complémentaires pour accompagner et alimenter la campagne, ils offrent une meilleure lisibilité au message et optimisent les outils et services à disposition.

La campagne n'aurait pu voir le jour sans leur implication et leur engagement. **Merci !**

## Les partenaires privilégiés

JC DECAUX, Keolis Lyon /Sytral, TLM, la ville de Lyon, CAF de Lyon



## Des entreprises, des associations, des médias

Aéroport Saint Exupéry, CE APRIL, EDF CIDEN, AVH, le Petit Bulletin ...

## Associations de commerçants et les commerçants Handi Accueillants

Présence médicale, Horlogerie Gobbet, Le Banquet - Atelier de Boulangerie, Petit Casino, Pharmacie Perrache Carnot, Picholine, AFUL Union commerciale centre commercial Givors Deux Vallées.

## Centres sociaux et MJC

Centre social bonnefoi, Centres sociaux Etats-Unis et Langlet santy, Centre social les buers, Centre social les semailles, Centre social Rillieux la pape

Médiathèque du Bachut

MJC Jean Macé, MJC Les Rancy, MJC Ménical, MJC Saint Just, MJC de Monplaisir, MJC Duchère, MJC St Rambert, MJC Brindas MJC Fontaine Saint Martin, MJC ô totem, MJC ST Martin-en-Haut, MJC Charly, MJC L'Arbresle, MJC Tassin la Demi Lune, MJC Jean Cocteau, MJC Vieux Lyon, MJC Neuville, MJC Le Cadran, MJC Chardonnière, MJC Pierre Bénite, MJC Ste Foy-lès-Lyon.

## Mairies et collectivités

Anse, Bourg de Thizy, Bron, Caluire et Cuire, Condrieu, Dracé, Francheville, Sathonay Camp, St Fons, St Genis les Ollières, Saint Priest, St Symphorien d'Ozon, Vaulx En velin, Villefranche sur Saône, Pusignan, Ville de Lyon, Décines, Oullins, La Mulatière, Chassieu, Jonage, Vénissieux, Givors, Brignais, Meyzieu, Villeurbanne, Marcy l'Etoile.

## Etablissements scolaires

Objectif concours santé, VetAgro Sup, Ecoles de Condé, AFRA BTP, Lycée hôtelier François-Rabelais Institut Rhône-Alpes de formation, Lycée René-Cassin, LPP Saint Joseph, Cours Galien, Université de Lyon.

Et bien d'autres encore .....

Contact : Marion Hercé, chargée de communication

Tel. 04 72 43 01 01 - marion.herce@apf691.com